

PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 21/02/2023

Ordre du jour

1. Débat d'orientation budgétaire 2023,
2. Point sur les travaux :
 - Programme 2022,
 - Programme 2023,
 - Grands travaux 2023,
 - Réservoir d'Enval,
 - Réhabilitation des 4 réservoirs,
3. Accueil de la nouvelle responsable administrative,
4. ~~Renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel administratif SBL et SIAMC,~~
5. Point sur le plan de redressement SEMERAP,
6. Questions diverses.

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☒ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mardi 21 février 2023 à 18h, à Ennezat.

Etaient présents :

Délégués : Mmes et M.	André Solvignon, Pascale Pineau, Bernard Cathalan, Julie Loup, François Moulin, Philippe Savy, Roland Martin, Michel Clique, Philippe Roche, Jean-Jacques Mathillon, Nathalie Robin, Jacques Potignat, Christian Chavaroux, Daniel Labbe, Patrice Lafaye, Hugues Mojal, Jean-Paul Pothier, Gilles Dolat, Didier Imbert, Jean-Pierre Ménard, Didier Barbier, Roland Granjean, Dominique Deat, Lionel Dessendier, Eugène Chassagne, Luis Crespo, Raphaël Roussy, Pierre Franck Pappalardo, Jean-José Galindo, Pascal Mignotte, Gérard Dubois, Pierre Revillier, David Arnaud, Jean-Louis Medynska, Antonio Marques, Philippe Girard, Julien Salgues.
M. Pierre Boutet M. Ligier Yves Mme Mayet Fabienne M. Cyril Marchal M. Guillaume Veniant M. Jean-Claude Sauvat Mme Elisabeth Boisson	Président Président d'honneur Semerap Egis-Eau Cabinet Merlin Chargé de mission SIAEP Responsable administrative SIAEP

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Donne Pouvoir		Reçoit Pouvoir	
Corinne BOIS	Sardon	Christian CHAVAROUX	Sardon
Frédéric Berger	Aubiat	Philippe Roche	Aubiat

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Monsieur le Président demande à modifier le sens de l'ordre du jour suite à la présence des deux maîtres d'œuvre qui présenteront les programmes de travaux, et à l'absence excusée de M. Jean-Luc Abelard, Directeur de la Semerap, qui ne pourra pas présenter le point n° 5.

La demande du Président a été accordée par le Comité.

Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 40

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **M. Didier Imbert**, représentant la commune de Clerlande, est désigné pour remplir cette fonction.

M. le Président remercie les membres présents, ainsi que Mme Fabienne MAYET de Semerap, responsable du service eau potable, qui va prendre la parole pour se présenter, M. Yves LIGIER, président d'honneur, M. Jean-Claude SAUVAT, chargé de mission du Syndicat. Il remercie également M. Cyril MARCHAL, du bureau d'études Egis Eau et M. Guillaume VENIANT du cabinet Merlin. Et

pour finir, il accueille Mme Elisabeth BOISSON, la nouvelle responsable administrative du syndicat arrivée le 15 février qui prendra la parole pour se présenter.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 14/12/2022

Observations : Aucune observation.

VOTE :

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Point sur les travaux

- Programme 2022

La parole est laissée à Monsieur Cyril MARCHAL du cabinet EGIS Eau.

Il fait un rappel des travaux prévus dans le programme 2022 et précise que 44% des travaux sont terminés à ce jour, 41 % sont en cours et 15 % sont à réaliser.

Les travaux sur les communes d'Aubiat, Chambaron sur Morge, Clerlande, Ennezat (Cheneboira), Ménétrol, St Bonnet près Riom sont terminés.

Les travaux actuellement en cours se situent à Aubiat (comptages), Ennezat (rues Neuve et de l'Horloge) et Prompsat.

Les travaux sont réalisés avec un léger retard. Il y a environ une année de décalage entre la prévision et la réalisation des travaux.

- Programme 2023

La parole est laissée à Monsieur Guillaume VENIANT du cabinet MERLIN.

Le montant total de ce programme est de 1 704 738 € HT. Il est composé de 9 chantiers et divisé en 3 lots.

Le coût total du programme (travaux, honoraires, tests, ...) s'élève à 2 263 200 € TTC.

- Grand travaux 2023

La parole est laissée à Monsieur Cyril MARCHAL du cabinet EGIS qui présente le programme comme suit :

N°	Communes	Chantiers	Montants PROJET € H.T.
1	AUBIAT PLAINE LIMAGNE	Lieux-dits La Raynaude, Champ Chabanne, Chantelauze et hameau le Creux du Lac (11 conventions)	572 387,70
2	BEAUREGARD VENDON COMBRAILLES SIOULE ET MORGE	Rue des Caves Rue Croix Chapelle, place Peillereau, rue du Puits de Port, place du Vieux Bourg, rue du Fort, rue de l'Enclos, rue Sous le Courtier, rue du Lavoir et impasse Saint-Roch Rue du Quart, place des Voisins Sympas (57 conventions)	107 793,90 377 610,90 182 293,10
3	SAINT-BEAUZIRE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Rue des Dômes (RD 6), rue du Commerce (38 conventions)	522 485,90

TOTAL PROJET GRANDS TRAVAUX 2023 HT	1 762 571,50 €
<u>HONORAIRES</u>	93 416,29 €
<u>106 CONVENTIONS</u>	14 840,00 €
<u>DIVERS</u> (Publication, reprographie, Achats...)	3 412,21 €
<u>TESTS DE COMPACTAGE</u>	5 500,00 €
<u>INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	9 500,00 €
TOTAL GENERAL H.T.	1 889 240,00 €
T.V.A. (20%)	377 848,00 €
TOTAL GENERAL T.T.C.	2 267 088,00 €

Monsieur le Président explique que ces travaux seront réalisés sans subvention. Ils seront financés avec l'emprunt de 4.5 millions, accepté lors d'un précédent Comité Syndical. Cet emprunt sera réalisé auprès de la Caisse des Dépôts, pour une durée de 60 ans, indexé sur le taux du livret A, à savoir 3.6 % aujourd'hui.

Monsieur le Président précise que ces travaux vont permettre d'améliorer les rendements du réseau sur des secteurs qui en ont grandement besoin.

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter ce programme de « Grands Travaux 2023 », afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises.

VOTE :

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Réservoir d'Enval

La parole est laissée à Monsieur Cyril MARCHAL du cabinet EGIS Eau.

Ce réservoir aura une contenance de 1 700 m³.

Lors du dépôt du permis de construire des éléments complémentaires ont été demandé par RLV.

Le permis vient d'être accordé.

Les travaux de terrassement vont pouvoir débuter courant mars. Les entreprises ont été retenues lors d'un précédent Comité Syndical. L'OS de démarrage des travaux a été délivré.

Le bornage a été fait. La durée du chantier sera de 15 mois.

Le Conseil Départemental va également débuter des travaux sur la route qui passe derrière le réservoir. La route sera barrée, mais un accord de principe a été donné afin de laisser l'accès aux entreprises du chantier.

Monsieur le Président précise que pour le financement de ce projet, l'emprunt a déjà été débloqué.

- Réhabilitation des 4 réservoirs

La parole est laissée à Monsieur Cyril MARCHAL du cabinet EGIS Eau.

Pour 4 réservoirs, les travaux sont en cours de réalisation : l'entreprise ETANDEX pour la partie génie civil et SEMERAP pour la partie électromécanique.

Pour l'ouvrage de Prompsat, SEMERAP a terminé sa partie, il conviendra donc de délivrer l'OS à ETANDEX début avril pour débuter sa partie.

Les travaux sur les réservoirs de Prompsat et St Sylvestre seront menés conjointement, lors des temps de séchage des bétons, afin de mieux organiser l'intervention de l'entreprise.

Pour le 5^{ème} réservoir (Marcoin), le marché a été établi à part, car à l'origine, il entrerait dans le cadre du projet d'interconnexion qui pourrait permettre de bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau. Ce projet n'ayant pas avancé, le syndicat va lancer une consultation pour la réhabilitation de ce réservoir. Pour le moment, la remise des offres des entreprises n'a pas été réalisée car un diagnostic béton doit être effectué au préalable sur l'ouvrage vide. Les auscultations de la cuve seront réalisées les 8 et 22 mars prochains.

3. Point sur le plan de redressement SEMERAP

Monsieur le Président explique que ce point ne peut être abordé ce jour, car Monsieur Jean-Luc Abelard, Directeur de SEMERAP, vient de s'excuser.

Il précise qu'il aurait bien aimé connaître les dispositions et les évolutions depuis les échanges avec Monsieur Abelard en décembre dernier.

Certains élus font part de leurs inquiétudes face à cette situation.

Il est évoqué l'aide financière apportée à SEMERAP. Il est précisé que l'entreprise a du reverser le montant de la TVA appliquée sur ces aides.

Juste pour information, Monsieur le Président explique que pour l'année 2022, il avait été décidé, sur proposition de SEMERAP de ne pas actualiser les tarifs du contrat d'affermage. La semaine dernière, les syndicats Plaine de Riom et Basse Limagne ont reçu sur Chorus Pro des factures complémentaires de compensation suite à la non augmentation des tarifs 2022. Pour le syndicat, le montant s'élève à 7 677.25 € pour la part abonnement et 18 625.60 € pour la part consommation, soit 26 302.85 €. Le Président a demandé à ce que les 2 factures soient rejetées. Ce matin même, SEMERAP l'a informé que les factures ont été annulées.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Monsieur Président présente le projet de DOB 2023.

Des remarques et des questions sont posées lors de la présentation.

Concernant l'endettement Mme Pascale Pineau vient préciser que la durée de l'emprunt de 4.5 millions d'euros a été fixée sur 60 ans, soit la durée de vie de l'ouvrage. Un taux fixe ne peut pas être négocié sur une période aussi longue. Le taux actuel du livret A est de 3%. Cependant, il ne faut pas s'inquiéter pour le moment, car nous sommes dans une phase économique compliquée.

Rappel, du vote des tarifs de l'eau lors du CS du 14/12/2022. Il a été fait le choix de baisser de 0.02 € le prix du m³ d'eau. En revanche, la part SEMERAP a augmenté de 0.08 €. Le Président précise que rares doivent être les syndicats qui baissent le prix de l'eau.

Les chiffres liés à la vente d'eau 2022 ne sont pas encore connus. SEMERAP devrait les communiquer sous une dizaine de jours.

Monsieur le Président souligne le travail remarquable des secrétaires qui ont assuré l'intérim. Les dossiers des subventions des années 2019 et 2020 ont été traités et les versements ont été effectués. Le dossier de l'année 2021 a été déposé au Conseil Départemental la semaine dernière.

Il est demandé quelle est la surface de bâtiment de Joze. Réponse environ 400 m² mais à vérifier.

Concernant la vente d'eau à RLV, la parole est donnée à Jean-Claude SAUVAT pour expliquer le fonctionnement de l'interconnexion et la gestion du manque d'eau l'été dernier.

Monsieur le Président explique que la 1^{ère} phase de la DUP Port de Ris a été réalisée lors du précédent mandat. La 2nde phase est à faire, mais avant il convient de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau. De plus, une journée de visite des ouvrages est à envisager en mai / juin prochain avec les élus.

Concernant le réservoir d'Enval, le Président précise que le réservoir existant sera réhabilité en même temps que la construction du nouveau. Il rappelle le fonctionnement des droits d'eau depuis le Goulet de Volvic. Il fait également part de ses inquiétudes face au manque d'eau du

barrage de Naussac. Des réflexions sur l'avenir doivent être envisagées. Monsieur Imbert explique que la situation devient critique et qu'il va être mis en place des restrictions.

Une mise à jour de l'étude d'interconnexion entre les SIAEP Plaine de Riom, Basse Limagne et RLV va être réalisée. Le nom du bureau d'études n'est pas connu à ce jour.

Par convention, le syndicat va participer conjointement avec le Centre Hospitalier Etienne Clémentel, l'office HLM, le CD63 et RLV aux travaux de réfection du réseau d'eau sur la propriété du CHEC. Lorsque tout sera remis à neuf, les ouvrages seront restitués au syndicat Plaine de Riom.

Une réflexion pour la remise en état de la toiture du bâtiment de Joze est à entreprendre. Faut-il investir pour louer après ? Il y aura également des gros travaux d'isolation à faire. Mme Pineau demande quelle est la surface du bâtiment, car le décret Tertiaire 2030 concerne les bâtiments dont la surface d'exploitation est égale ou supérieure à 1 000 m², et impose une diminution des consommations énergétiques d'au moins 40 % d'ici 7 ans.

5. Questions diverses

Certains élus signalent que la qualité de l'eau se dégrade sur leurs communes. Elle est beaucoup plus chlorée et laisse des traces blanchâtres. Mme Fabienne MAYET de SEMERAP, dit que les abonnés doivent contacter leur service afin que des contrôles soient réalisés, en plus de ceux réalisés par l'ARS et les leurs. Les odeurs de chlore sont dues à des mouvements bactériologiques mais également suite à l'augmentation du chlore car le plan Vigipirate est toujours en alerte renforcée. Pour éviter ces désagréments, il est conseillé d'éviter la stagnation de l'eau (purge et laisser couler un peu l'eau au robinet) et d'utiliser des carafes afin de laisser l'eau se décanter.

Monsieur le Président termine la séance en disant que le prochain comité devra se réunir pour le vote du budget avant le 15 avril prochain, ainsi que pour valider les choix des entreprises retenues pour la réalisation des travaux annuels et des Grands Travaux 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du ... 21/02/2023 ...

VOTE :

POUR : 37

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

A Ennezat, le ... 21/02/2023 ...

Le président,
Pierre BOUTET



Le secrétaire de séance,

